

My Lubie rappelle Préservatifs



- Noms des modèles ou références concernés : **Ultra Fin**
- Marque : **My Lubie**
- Lot 2rri0089 Date limite de consommation 31/10/2027
- Lot 3rri474 Date limite de consommation 29/05/2028
- Lot 3rri849 Date limite de consommation 29/09/2028
- Lot 4rri244 Date limite de consommation 28/02/2029
- Lot 4rri569 Date limite de consommation 29/05/2029
- Lot 4rri659 Date limite de consommation 29/05/2029
- Lot 4rri1239 Date limite de consommation 29/10/2029
- Lot 5rri043 Date limite de consommation 01/12/2029
- Lot 5rri269 Date limite de consommation 27/01/2030
- Lot 5rri333 Date limite de consommation 28/02/2030
- Lot 5rri1234 Date limite de consommation 29/10/2030
- Informations complémentaires : **Fabricant : Richter Rubber Technology Sdn. Bhd.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Sites de ventes en ligne et commerces physiques.**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Risques de transmission d'infections sexuellement transmissibles (IST) ou de grossesse non désirée.**
- Risques encourus par le consommateur : **Risque microbiologique**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Contacter le point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Si vous avez utilisé des préservatifs non conformes il est recommandé de se rendre dans un laboratoire d'analyses médicales pour un dépistage des infections sexuellement transmissibles et de réaliser un test de grossesse, si retard de règles. Pour toutes questions, se rapprocher de son médecin traitant ou d'un centre de santé spécialisé CeGIDD. Pour signaler un évènement sani [...]**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre